

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELES
N° 92.00.821.005.0 DU 4 MAI 1992

Manomètres pour pneumatiques des véhicules automobiles SIDERIS modèles COD 24 000 000 et COD 13 000 000

LE PRÉSENT CERTIFICAT EST ÉTABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIÉE RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX MÉTHODES DE CONTRÔLE MÉTROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 86/217/C.E.E. DU 26 MAI 1986 CONCERNANT LE RAPPROCHEMENT DES LEGISLATIONS DES ÉTATS MEMBRES RELATIVES AUX MANOMÈTRES POUR PNEUMATIQUES DES VÉHICULES AUTOMOBILES DU DÉCRET N° 73-788 DU 4 AOÛT 1973 MODIFIÉ RELATIF À L'APPLICATION DES PRÉSCRIPTIONS DE LA C.E.E. RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX MÉTHODES DE CONTRÔLE MÉTROLOGIQUE ET DU DÉCRET N° 88-78 DU 19 JANVIER 1988 RÉGLEMENTANT LA CATÉGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : MANOMÈTRES POUR PNEUMATIQUES DES VÉHICULES AUTOMOBILES.

DEMANDEUR

SIDERIS, Z.I. La Palun, 13700 Marignane.

CARACTÉRISTIQUES

Les manomètres pour pneumatiques des véhicules automobiles SIDERIS modèles COD 24 000 000 et COD 13 000 000 se composent d'une poignée sur laquelle est fixé un dispositif mesureur ayant fait l'objet d'une approbation C.E.E. de modèle.

Ils comportent un flexible permettant le raccordement à une source d'air comprimé et un embout permettant le raccordement à la valve du pneumatique.

Les modèles COD 24 000 000 et COD 13 000 000 diffèrent par le matériau utilisé pour la poignée, soit un alliage d'aluminium pour le modèle COD 24 000 000 et une matière plastique pour le modèle COD 13 000 000.

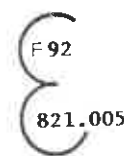
SCELLEMENTS

L'inviolabilité de la chaîne de mesurage est assurée par la conception de l'ensemble, indémontrable.

Les vis de réglage du dispositif mesureur, au dos du boîtier, sont protégées par une étiquette portant les marques de vérification primitive C.E.E.

INSCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Le signe d'approbation C.E.E. de modèle est :



Toutefois, le cadran du dispositif mesureur porte le signe d'approbation C.E.E. de modèle prévu par le certificat qui lui est propre.

DEPOT DE MODÈLE

Les plans et schémas permettant d'identifier les modèles sont déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Provence-Alpes-Côtes-d'Azur et chez le demandeur.

VALIDITÉ

Le présent certificat a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUE

Lors de la vérification primitive et de son utilisation, l'instrument doit être raccordé à la source d'alimentation en air.

ANNEXES

Photographies n°s 5707-1 et 2.
Schéma n° 5707-3.

POUR LE MINISTRE :

LE DIRECTEUR DE L'ACTION RÉGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE EMPÊCHÉ,
L'INGÉNIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

■ N° 5707-1

MANOMETRES POUR PNEUMATIQUES DES VEHICULES AUTOMOBILES SIDERIS COD 24 000 000





■ N° 5707-2

MANOMETRES POUR PNEUMATIQUES DES VEHICULES AUTOMOBILES SIDERIS COD 13 000 000



■ N° 5707-3

MANOMETRES POUR PNEUMATIQUES DES VEHICULES AUTOMOBILES SIDERIS
 COD 24 000 000 ET COD 13 000 000

Montage du banc d'essais

